

Observation n° 70 :

A Madame Audebert, commissaire enquêteur

Bonjour

par ce message je vous fais part de mon refus d'implantation d'un élevage avicole ou toute autre forme d'élevage sur la commune de Mignaloux Beauvoir

Ce projet semble inenvisageable compte tenu d'un certain nombre de points :

- le nombre de véhicules (dont des poids lourds) sur la RN 147 a déjà atteint une cote d'alerte (18700 véhicules / jour dont 2000 poids lourds). Le projet augmentera le nombre de rotations de poids lourds sur cet axe surchargé
- le volet envisagé de maraichage comme caution agricole pour ce projet sur une territoire **argileux** est voué à la catastrophe
- la gestion de l'eau associée au projet de maraichage (terrain en pente) et d'exploitation avicole serait pour la commune de Mignaloux préjudiciable
- la prise en compte des questions de santé (dans tous ces aspects de nuisances ou de pollution) par rapport à ce projet semble être un point plus que secondaire pour l'entreprise porteuse

Merci de noter que le projet de photovoltaïque pourrait être une bonne chose pour la commune de Mignaloux, mais pas sur des terres catégorisées comme agricoles

Sincères salutations

S. Delb (résidente de la commune de Mignaloux)